Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_64-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
28 avril 2026

N° de la délibération
2026-64

L'an 2026, le 4 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 28 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 28 avril 2026.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absent ayant donné procuration (6) : Patrice LE DU à TROADEC Christian, Jean-Yves NICOLAS à Daniel COTTEN, Catherine BOULANGER à Anne-Marie KERDRAON, Alan LE BUREL à Serge COUTELLER, Yann MANAC'H à Hervé PHILIPPE, Alexandra FRAYSSE à Hélène GUILLEMOT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LÉON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 7 mai 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 7 mai 2026

Création d'une commission de délégation de service public

Rapporteur : Daniel COTTEN

Une commune peut constituer, en début ou en cours de mandat, une ou plusieurs commissions de délégation de service public et de concession à caractère permanent ou temporaire, qui peuvent être compétentes pour l'ensemble des délégations de services publics et de concession ou seulement pour une délégation ou concession déterminée, dès lors que le champ de compétences de chaque commission est clairement défini.

A la différence des commissions d'appels d'offres, les commissions de délégation de service public et de concession n'attribuent pas ces contrats. Elles sont chargées d'analyser les dossiers de candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci. Il appartient au conseil municipal (au maire lorsque celui-ci a reçu délégation du conseil municipal) d'attribuer le contrat à l'opérateur choisi par l'autorité habilitée à le signer sur la

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_64-DE

base du rapport de la commission.

Composition et élection des membres :

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, ces commissions sont composées, s'agissant des communes de 3 500 habitants et plus, de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus par lui à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ces membres, qui ont voix délibérative, sont élus, ainsi que leurs suppléants, selon les modalités fixées par les articles D.1411-3 à D. 1411-5 du CGCT.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.

Fonctionnement d'une commission de délégation de service public et de concession :

A l'exception des règles de quorum et de la tenue de procès- verbaux expressément prévues par l'article L. 1414-2 du CGCT, les modalités de fonctionnement des commissions de délégation de service public et de concession sont librement déterminées, dans un règlement intérieur, par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De constituer une commission de délégation de service public et de concession**
- **D'inviter les conseillers municipaux qui le souhaitent à déposer dans les 5 minutes leur liste de candidats auprès du maire,**
- **De procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission de délégation de service public et de concession, étant précisé que l'élection se tient au scrutin à bulletin secret, sauf accord unanime contraire du conseil municipal (art L 2121-21 du CGCT).**

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection des membres élus, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Proposition de la liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » :

Titulaires	Suppléants
Daniel COTTEN	**Sébastien GICQUEL**
Serge COUTELLER	**Alan LE BUREL**
Hervé PHILIPPE	**Paul BOUSSARD**
Yann MANAC'H	**Hélène GUILLEMOT**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_64-DE

Proposition de la liste « Ensemble pour Carhaix » :

Titulaire	Suppléant
Xavier PERCHEC	**Emilie LUQUEL**

Après avoir procéder à l'élection, à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal élisent les membres de la commission de délégation de service public.
La commission est composée de :

Titulaires	Suppléants
Daniel COTTEN	**Sébastien GICQUEL**
Serge COUTELLER	**Alan LE BUREL**
Hervé PHILIPPE	**Paul BOUSSARD**
Yann MANAC'H	**Hélène GUILLEMOT**
Xavier PERCHEC	**Emilie LUQUEL**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 5 mai 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_64-DE